



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MAI 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 6 MAI À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Crédit-bail pour chargeur Bobcat – option achat;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- Office d'habitation Jeannois :
 - Frais de déplacement pour l'année rencontre comité et activités;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Équipements pour balayage de rue et autres;
- Projet emploi été :
 - Aide financière accordée;
 - Ajout d'une ressource non financée;
 - Choix du personnel à l'animation;
- Engagement sauveteur-plage;
- Engagement de l'entretien de la pelouse;

Nouveaux dossiers:

- Dérogation mineure 169 lac Milot;
- Demande aide financière FRR;
- Demande aide financière PRIMA;
- Entente de services aux personnes sinistrées – Croix rouge;

Demandes d'appui;

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses :

- Publicités;

Points divers :

- a) Défibrillateur ;
- b) Guichet automatique ;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère de la conseillère Annie Bergeron,

01-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;



CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

02-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2024, tenue le 8 »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

03-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois d'avril, tenue le 8, tel que rédigé »

Finance :

• **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

04-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour les factures du 9 avril au 6 mai 2024 au montant de 18 361.69\$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 9 avril au 6 mai 2024 au montant de 26 910.88 \$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-52024.

Signé, ce 8 mai 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Crédit-bail pour chargeur Bobcat – option achat;**

CONSIDÉRANT que le contrat de location de l'équipement vient à échéance au mois de juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre une décision quant au renouvellement du contrat ou l'option d'achat au montant de 64 332.90\$;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne

05-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale greffière trésorière à exercer l'option d'achat de l'équipement afin d'acquérir ledit équipement, le financement sera par affectation du fonds de roulement sur une période de 3 ans »

« Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale greffière trésorière à signer les documents nécessaires à l'achat de l'équipement Bobcat 2022 »



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-052024.

Signé, ce 8 mai 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Aucune réunion.

- **RISISN- service incendie**

Aucun feu à ciel ouvert accepté avant que l'herbe soit verte.

- **OH Jeannois**

Frais de déplacement pour l'année rencontre comité et activités

CONSIDÉRANT que madame Annie Bergeron doit assister à des rencontres en tant que membre du CA de l'OH Jeannois et pour le réseau Biblio;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

06-052024

« Que le Conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement et repas de madame Bergeron pour l'année 2024, celles ayant eu lieu et pour les prochaines rencontres de l'OH et le Réseau biblio »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #06-052024.

Signé, ce 8 mai 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Loisirs, culture**

Gala – Réseau biblio le 29 mai à compter de 17hres

Bilan santé avec RLS – Nouveau comité, un sondage est en ligne et les rencontres vont débiter à l'automne avec le comité en place.

Dossiers en cours :

- **Équipement pour balayage de rue et autres**

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a besoin de certains outils et équipements pour la maintenance des équipements des parcs, des bâtiments et de la machinerie;

CONSIDÉRANT qu'il est parfois plus avantageux d'acheter un équipement plutôt que de le louer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire assurer le service de balayage des rues et la pose de calcium sur les chemins en gravier et sur les stationnements;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

07-052024

« Que le Conseil municipal autorise l'achat de divers équipements soit un tarrière hydraulique (4000\$), un convoyeur transversal (4 895. \$) et un réservoir (7000. \$) à même le fonds d'administration »



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #07-052024.

Signé, ce 8 mai 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Projet emploi été :**

Aide financière accordée

CONSIDÉRANT que suite à notre demande de trois animateurs dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement nous a accordé une subvention pour deux animateurs (trices) pour une période de 8 semaines à 40 h par semaine et au tarif de 15.75\$;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

08-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte l'aide financière accordée par le Gouvernement du Canada pour le programme Emploi d'été Canada 2024 »

Ajout d'une ressource non financée

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada nous a accordé seulement 2 personnes pour combler le poste d'animateur de camp de jour;

CONSIDÉRANT que nous avons des groupes d'âges très varié et un nombre assez élevé pour seulement 2 animateurs (es);

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

09-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal engagement une troisième ressource pour venir en aide les deux autres, pour 25 heures par semaine, 6 semaines, au coût de 15.75\$ de l'heure »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-52024.

Signé, ce 8 mai 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière
Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Choix du personnel à l'animation

CONSIDÉRANT que la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot a produit une demande dans le cadre du programme « *Défi Carrière Été* » dans le but d'obtenir une aide financière pour défrayer les coûts reliés à l'engagement de ressources assumant les postes d'animateurs du camp de jour;

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu une aide financière d'environ 50% des salaires de deux (2) ressources pour l'animation du camp de jour;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 7 candidatures et qu'ils ont été rencontré par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que cette année, la municipalité engage également une troisième ressource pour aider les deux autres animatrices afin de pouvoir regrouper les jeunes par groupe d'âge et offrir un meilleur service;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

10-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS



« Que le Conseil municipal entérine l'engagement de Annabelle Régnier et Brithany St-Gelais pour agir à titre d'animatrices du camp de jour pour l'été 2024, le tout financé en partie par l'aide financière du programme *Défi Carrière Été*, et par le fonds d'administration général »

« Que le tarif horaire soit celui établi au protocole d'entente du Programme Défi Carrière Été, la durée prévue est une période maximale de 8 semaines, à raison de quarante heures par semaine »

« Que la municipalité engagement Allysa Bergeron comme troisième animatrice pour combler un 25 heures par semaine et pour une durée de 6 semaines »

- **Engagement du sauveteur-plage**

CONSIDÉRANT que la Municipalité à faire paraître un appel de candidature dans le Milot en journal et sur le Facebook de la Municipalité pour un poste de sauveteur plage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un seul nom pour le poste;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

11-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le conseil municipal engage madame Eve Marceau pour occuper le poste de sauveteur pour l'été 2024. Les conditions salariales seront déterminées et le conseil autorise la directrice générale à établir le contrat de travail suite aux négociations »

- **Engagement du responsable de l'entretien de la pelouse**

Remis à une séance ultérieure

Nouveaux dossiers :

- **Dérogation mineure 169 lac Milot**

CONSIDÉRANT que M. Rock Simard, propriétaire du 169, Chemin du Lac Milot, a soumis une demande de dérogation mineure pour régulariser la marge avant de son bâtiment accessoire ainsi que la marge latérale de sa résidence ;

CONSIDÉRANT que M. Rock Simard a agi de bonne foi et sollicite un permis de construction pour une remise et une remise à bois, comme en atteste le dossier ;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une remise et d'une remise à bois sur le lot 5 796 290 nécessite une dérogation mineure pour permettre une marge de 1 mètre au lieu des 3,75 mètres stipulés par le règlement n° 06-2006 ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 5.8.1 du règlement, en cas d'impossibilité de respecter intégralement la marge prescrite, une marge d'au moins 50 % peut être autorisée, afin d'éviter d'endommager le champ d'épuration conforme au règlement Q-2, r. 22 ;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 5 796 290 est de 932,7 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est en conformité avec le règlement 06-2006 sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la résidence sur le lot 5 796 290 nécessite également une dérogation mineure pour permettre une marge de 2,80 mètres au lieu des 3,00 mètres stipulés par le règlement n° 06-2006 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a toléré la situation existante depuis plusieurs années sans qu'elle ne pose aucun préjudice aux propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

12-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS



« Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée par M. Rock Simard, propriétaire du terrain visé, afin d'autoriser les dérogations d'implantations des bâtiments sur le lot »

- **Demande aide financière FRR**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Ludger-de-Milot désire réaliser un projet d'aménagement de deux terrains de Pickleball, car la demande est grande de la part des usagers, ainsi qu'un petit espace de pratique pour le basketball.

CONSIDÉRANT que cela viendrait compléter l'aménagement du parc central multi générations et multisports ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme FRR, politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, administré par la MRC de Lac-St-Jean-Est;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

13-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale greffière trésorière à présenter une demande d'aide financière pour l'aménagement de deux jeux de Pickleball et d'un espace basketball dans le Parc Central et autorise celle-ci à signer les documents relatifs à cette demande »

« Que la Municipalité s'engage à payer sa contribution de 20%, des coûts admissibles totaux »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-52024.

Signé, ce 8 mai 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière
Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Demande aide financière PRIMA**

Remis à une séance ultérieure.

- **Entente de services aux personnes sinistrées – Croix rouge**

CONSIDÉRANT que l'entente est arrivée à échéance le 15 mars 2024 et que la Société canadienne de la CROIX-ROUGE présente une nouvelle entente de service aux personnes sinistrées pour une période de deux (2) ans, renouvelable pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a permis de standardiser les ententes et que plusieurs améliorations et changements ont été apportés à la nouvelle Entente;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

14-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer la nouvelle entente de service aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la CROIX-ROUGE Division du Québec »

« Que la municipalité s'engage à verser une contribution financière pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 de 225 \$ »

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières

Aucune demande.



Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Point divers :

- **a) Défibrillateur**

CONSIDÉRANT que le bâtiment pour la caisse Desjardins a fermé définitivement;

CONSIDÉRANT qu'un défibrillateur était installé dans le bâtiment et qu'il ne sera plus disponible pour la population;

CONSIDÉRANT qu'au bureau de poste, la porte demeure ouverte 7 jours sur 7;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

15-052024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal fasse une demande à Postes Canada pour installer le défibrillateur pour qu'il demeure accessible à toute la population »

- **b) Guichet automatique**

Le conseiller Mario Duchesne suggère de mettre un guichet dans les bureaux municipaux, il a vu qu'il y en avait un à l'épicerie de Saint-Augustin. La municipalité va faire les démarches pour voir ce que cela implique, les coûts, les responsabilités, les assurances et frais connexes. Quelqu'un va vérifier avec la municipalité de Saint-Augustin comment il fonctionne, car le marché est sous gestion municipale.

- **c) MILLE-O-SECOURS**

Le conseiller, Mario Duchesne, suggère de faire paraître dans le Milot en journal une annonce pour avoir des personnes qui ont de l'intérêt et de la disponibilité pour travailler sur le comité MILLE-O-SECOURS.

Rép. : Il faudrait d'abord vérifier l'intérêt des personnes actuelles à continuer et à redémarrer ce comité, et savoir exactement en quoi consiste le service à offrir et l'implication et responsabilité des bénévoles impliqués, car ce n'est pas un service de Premiers répondants. La Régie incendie refuse de s'impliquer dans ce dossier et ne veut pas que ces membres soient des premiers répondants car cela implique trop de responsabilités, beaucoup d'administration et de suivi. Le conseiller, Patrick Bouchard (président de Mille-O-secours) va contacter quelques personnes encore dans le comité pour voir ce qu'il en est, et s'ils veulent remettre en branle ce comité.

Période de questions pour les contribuables

Madame Louise Lamoureux-Jean mentionne que le déneigement du Patelin-des-Jean a été impeccable. Le personnel très courtois. Elle a eu quelques difficultés avec le personnel de l'émission des permis et tenait à le mentionner au conseil.

Clôture de la séance

16-052024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 55.

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire